

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À compter du 1^{er} janvier 2025

Éco entreprises Québec exige que tous les surplus de récupération soient déposés dans votre bac bleu

BROSSARD, 2 DÉCEMBRE 2024 – Dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective par le gouvernement provincial, à partir du 1^{er} janvier 2025, Éco entreprises Québec exige pour toutes les villes du Québec, incluant Brossard, un changement important dans la gestion des matières recyclables. Cette modernisation vise à rendre le système de recyclage plus efficace et à mettre entre les mains des producteurs la responsabilité du cycle de vie de leurs emballages.

En quoi ça change notre collecte?

Les surplus de récupération déposés à côté des bacs bleus **ne seront plus acceptés, à partir du 1^{er} janvier 2025**, à l'exception de 2 collectes spéciales par année. L'une après les Fêtes et la deuxième après les déménagements, surveillez l'arrivée de votre calendrier 2025 pour connaître les dates spécifiques.

Toutes les matières devront être à l'intérieur du bac bleu et seul le bac fourni par la Ville sera accepté. Le but de ce changement apporté par Éco entreprises Québec est d'encourager les citoyennes et citoyens à privilégier les produits avec moins d'emballage et, par le fait même, d'inciter les entreprises émettrices de produits emballés à revoir leurs emballages afin que ceux-ci soient facilement recyclables et en moins grande quantité.

Les trucs et astuces :

Voici quelques recommandations qui pourront vous aider :

1. **Assurez-vous que votre bac de recyclage est en bon état.** Si votre bac est endommagé, communiquez avec [Services Brossard](#) pour le faire réparer.
2. **Respectez les consignes de tri** en vous renseignant sur les matières acceptées et non acceptées dans les bacs de recyclage. Si ce n'est pas un emballage, un contenant

Direction des communications

2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5
263 999-4601

 **brossard**
Vivre au présent. Bâtir le futur.

- ou un imprimé, ça ne va pas dans le bac bleu. Visitez brossard.ca/gmr pour connaître les matières acceptées.
3. **Réduisez vos déchets** en privilégiant les produits avec moins d'emballage et en réutilisant lorsque cela est possible.
 4. **Optimisez l'espace dans votre bac** en coupant et en pliant vos boîtes de carton.

Si vous avez encore un bac de 240 L, vous pouvez l'échanger pour un 360 L **sans aucun frais** en communiquant avec [Services Brossard](mailto:Services.Brossard).

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter brossard.ca/gmr et bacimpact.ca. Vous pouvez aussi communiquer avec Services Brossard à services@brossard.ca ou au 450 923-6311.

- 30 -